

GRAND EST Frontaliers

TER bloqués à Thionville en 2020 : le Luxembourg inflexible

L'administration des chemins de fer luxembourgeois se veut ferme. La France a eu plus de douze ans pour équiper ses trains du système ERTMS. Pas question de lui accorder encore six mois de délai. Les usagers du Nancy-Luxembourg se dirigent vers des ruptures de charge à Thionville à partir de janvier.

Inflexible. L'administration des chemins de fer luxembourgeois ne donnera pas six mois de plus à la SNCF et à la Région Grand Est. Son directeur, Marc Oestreicher, nous l'a confirmé vendredi dans ses locaux, à Esch-Belval. Le 1^{er} janvier 2020, plus aucun train non équipé du système de sécurité ERTMS ne circulera sur son réseau. Or, à cette date, seulement 12 des 25 rames qui desservent la ligne Nancy-Luxembourg seront équipés. Ce qui laisse présager plusieurs semaines de galère pour les usagers, avec changement de train à Thionville. « Nous préférons prendre ce risque plutôt que celui d'un nouvel accident », lâche Marc Oestreicher.

Un historique qui n'a que trop duré

Une fermeté qu'il justifie par un historique qui n'a que trop duré. L'Union européenne a développé l'ERTMS en 1999 et le Luxembourg a commencé à



Les TER Lorrains doivent être équipés du système de sécurité européen ERTMS pour pouvoir continuer à circuler sur le réseau ferré Luxembourgeois. Photo RL/Gilles WIRTZ

l'installer dès 2003. Contrairement à la France. En 2006, celle-ci se paye même le luxe d'exiger du Luxembourg le maintien pendant dix ans du système actuel (Memor II +) en contrepartie de l'arrivée du TGV Est, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2017.

« Dans cette même convention, la France s'engageait à équiper prioritairement ses TER. En 2013, nous leur avons rappelé qu'il fallait se dépêcher. » Mais rien n'y fait. Seul le TGV est équipé. Pour les TER, la Région Lorraine renvoie l'addition de 30 M€ à l'État.

Conciliant, le Luxembourg propose en novembre 2016 une dérogation jusqu'au 30 juin 2021. C'était avant que deux trains n'entrent en collision le 14 février 2017. « Selon les experts, le système ERTMS aurait permis de l'éviter. Nous ne pouvions pas faire comme si rien ne s'était passé. »

Le Luxembourg avance son calendrier d'un an et demi et l'annonce à la France le 19 mai 2017. Ce qui laisse encore deux ans et demi. Mais le temps que la nouvelle Région Grand Est ne se lance sur le dossier, il est trop tard. Et le Luxembourg ne

fera plus de cadeau : « Si un accident est déjà arrivé en 2017, c'est que cela peut se reproduire. Surtout qu'il s'agit de la ligne où les risques sont les plus élevés. »

Le Luxembourg propose « un accompagnement »

Invité vendredi du Sillon lorrain à Thionville (Lire p.7), François Bausch, ministre luxembourgeois des Mobilités, a laissé planer le doute sur une décision du régulateur avant l'automne. Mais sans laisser trop d'espoir, comme il l'a expliqué à Elisabeth Borne, la mi-

nistre française des Transports, jeudi : « Le Luxembourg a été confronté à des grèves pendant plusieurs mois parce que les agents de la SNCF revendiquaient plus de sécurité sur le réseau luxembourgeois.

Des rapports ont été rédigés, on ne peut pas prolonger le délai. » Lui estime la rupture de charge à trois mois : « Mais nous sommes prêts à accompagner la SNCF en amenant des trains jusqu'à Thionville. » Ce n'est pas vraiment le geste que la France attendait...

Catherine ROEDER et Philippe MARQUE

LORRAINE Justice

Enfants empoisonnés : du sursis pour les parents toxicomanes

En septembre 2012, Wendy, 3 ans, et Jason, 20 mois, étaient décédés à Vandœuvre-lès-Nancy au domicile de leurs parents, poursuivis pour homicides involontaires. Les deux enfants avaient ingéré de la méthadone, produit de substitution destiné aux drogués.

Poursuivis pour homicides involontaires, Cyril et Jessica, parents des deux enfants décédés par overdose en 2012, ont écopé respectivement vendredi de 2 ans avec sursis et mise à

l'épreuve et de 2 ans avec sursis. L'audience s'était tenue le 3 mai à huis clos, devant le tribunal correctionnel de Nancy. Le 9 septembre 2012, ce couple de Vandœuvre avait découvert vers 16h ses deux enfants inanimés : Wendy, 3 ans, et Jason, 20 mois.

Des traces sur des tétines

Le médecin du Samu avait tenté de réanimer les deux petits mais en vain. La cause de la mort ? Une overdose de méthadone, un produit de substitution prescrit dans le cadre du traitement de sevrage des drogués.

Toxicomanes, suivis par un juge pour enfants, Cyril et Jessica prenaient tous les deux de la méthadone et avaient donc des flacons de ce médicament à leur domicile. Jason et Wendy en auraient ingéré en quantité mortelle. Élément troublant : lors de l'instruction, des expertises des cheveux des deux victimes étaient venues démontrer qu'elles avaient été exposées de façon répétée à la méthadone. Par ailleurs, des traces du produit de substitution avaient été découvertes sur des tétines et dans le contenu d'un verre pour bébé. La justice n'avait cependant pas



Le drame s'est déroulé dans un appartement du quatrième étage de cet immeuble de Vandœuvre-lès-Nancy.

Photo ER/Patrice SAUCOURT

avancé que le couple administrait volontairement ce produit pour endormir plus facilement sa progéniture.

Le grand-père des victimes va pouvoir faire son deuil, après sept ans de procédure.

Eric NICOLAS